

**PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES DE L'UNIVERSITE de LILLE
SUITE AU CONFINEMENT LIE A LA PANDEMIE VIRALE**

Ce plan de reprise des activités a pour objectif d'encadrer la reprise du travail dans les meilleures conditions de sécurité pour chacun et chacune. Les situations individuelles de fragilité ou de difficultés d'organisation personnelle ou familiale seront bien sûr prises en compte.

Il constitue un cadre général pour un retour progressif, en préparation de la fin d'année universitaire et de la rentrée 2020-2021. **Il complète le Plan de Continuité des Activités et le Plan de Continuité Pédagogique.**

I- Hypothèse de reprise au plan national

A ce jour, la date de déconfinement national, en particulier pour les crèches, les écoles, les collèges et lycées est fixée à partir du 11 Mai 2020. Les retours seront répartis sur 3 semaines jusqu'au 30 mai avec des modalités qui ne permettront pas toujours aux parents de totalement revenir en présentiel avant le mois de Juin, Juillet (organisation scolaire en ½ groupe, à distance, à l'étude, avec des activités sportives).

Il est encore possible que cette date soit ajustée si la courbe du nombre des contaminations, entrées en réanimation, décès avait une évolution à nouveau défavorable. Dans tous les cas, la reprise devrait s'opérer de façon progressive, nous ne sommes pas certains d'une reprise de l'activité périscolaire et scolaire généralisée, ce qui peut aussi limiter la reprise de certains personnels.

Conditions de reprise au plan national

Les personnels vulnérables (pathologies lourdes, maladies chroniques, ...), resteraient encore en situation de confinement. Ils seraient donc mis prioritairement en télétravail.

Les personnels présentant des symptômes seraient testés et mis en quatorzaine en cas de résultats positifs au COVID-19.

Les personnels ayant à charge des enfants de moins de 16 ans resteront confinées si absence de reprise des crèches et écoles.

Les conditions de reprise comporteront :

- Le télétravail privilégié dans une première phase,
- La continuité de l'application des gestes barrière,

- Le suivi des consignes de distanciation physique (respect d'une distance d'1 mètre, réunions collectives à éviter, limitation du nombre de personnes dans un espace confiné),
- Le port du masque de façon quand les conditions de distanciation physique ne sont pas garanties
- Et dans des cas précis, mise en place des tests de détection du Coronavirus

II- Plan de reprise des activités administratives des composantes et directions/services, en lien avec la pédagogie

Le PRA des Unités de Recherche hébergées par l'Université est repris ci-dessous, le déconfinement est articulé avec les autres tutelles et les priorités fixées en concertation sous l'égide du VP recherche/DGD recherche. Il s'inscrit néanmoins dans les conditions générales de l'établissement.

Les personnels techniques et enseignants-chercheurs des laboratoires de Recherche pourraient reprendre leurs activités dans les conditions ci-dessous. Une partie du personnel administratif devrait pouvoir reprendre le travail selon les modalités définies par la DRH.

Des personnels resteront en télétravail partiellement ou totalement en raison d'une proximité forte dans leur environnement de travail (bureau comprenant plusieurs personnels), pour des raisons de gardes d'enfants (en fonction des modalités de réouverture des crèches, écoles, collèges), par manque de transport.

Il sera nécessaire d'adapter le règlement intérieur de l'Université à cette période spécifique.

Les activités à la reprise

Les activités nécessitant une reprise au plus tôt sont les suivantes ; Cette liste sera à préciser en préparation du redémarrage et en phase 1 (voir ci-dessous) :

- Certaines activités administratives en lien avec la pédagogie..... (activités de fin d'année universitaire, préparation de la rentrée : offre de formation 2020, modalités d'inscriptions pour la rentrée, gestion des stages, réponse PIA *A vous le SUP*...) Voir Annexe 1 sur les activités pédagogiques.
- D'autres activités administratives :
 - Traitement des factures Chorus Pro en flux normal (services faits et certifications dans les composantes en télé travail ou présentiel et équipe élargie pour traitement à l'agence comptable.
 - La régularisation de la paye en lien avec la DRFIP
 - La révision du calendrier institutionnel et leurs modalités
 - ...

Des tutoriels, des affiches, des outils pour aider les composantes et directions des services centraux dans la priorisation de leurs activités seront mis à disposition pour le 11 mai.

Phase de préparation :

La préservation de la santé des personnels est une priorité. Dans le but d'une reprise optimale, un certain nombre d'activités doit être réalisé :

- Le nettoyage des locaux : Avant l'ouverture, une campagne de nettoyage par les prestataires externes sera lancée. Une fois l'ouverture des locaux, une prestation de désinfection des postes de travail, des sanitaires (dont poignées de porte), des zones communes (salle de pause...) et d'enlèvement des sacs poubelles quotidiennement sera réalisée que ce soit par les prestataires ou les agents de l'Université.
- La constitution d'un stock de masques et de gel hydro alcoolique.
- Le SHA sera mis à disposition à chaque entrée de bâtiment, dans les locaux d'accueil, dans d'autres lieux considérés comme stratégiques par les directions, composantes.
- Visite des sites par les référents techniques pour s'assurer que leur réouverture puisse être réalisé en toute sécurité.
- La détermination du nombre de personnels restant en télétravail total ou partiel et de personnels de retour sur leur lieu de travail (voir annexe 1 en cours)
- La remise en services des activités de restauration en lien avec le CROUS sur 3 campus. Les restaurants de l'INSPE resteront fermés.

Phase 1 à 3 : La reprise progressive des personnels

Il est proposé aux composantes, directions et services un plan de retour en 3 phases. **La proportion des personnels revenant à l'Université dépend des modalités de reprise des crèches, écoles, collèges et du redémarrage des transports en commun.** Dans l'attente de cette clarification pour chaque personnel, il est proposé dans un premier temps de retenir les hypothèses suivantes. Dans chaque phase, les conditions de reprise doivent être respectées.

- La phase 1 pourrait avoir lieu jusqu'au 29 mai. C'est une étape de remise en fonctionnement des activités : celles incluses dans le Plan de Continuité des Activités et d'autres considérées comme prioritaires et essentielles (gestion du courrier, logistique, nettoyage, maintenance, entretien...)
- La phase 2 aurait lieu au mois de Juin. C'est une étape de transition vers la phase 3. L'objectif de cette phase est d'accompagner les équipes vers un retour à la normale en termes d'activités. Il y aura un élargissement du travail en présentiel.
- La phase 3 est effective début Juillet sous réserve d'une évolution positive de la crise sanitaire, l'Université assure toutes (ou presque) ces missions. Il y a une stabilisation des personnels en présentiel et en télétravail.

Conditions de reprise

Les conditions de reprise sont susceptibles d'être révisées selon l'évolution de la situation sanitaire et/ou avant chaque passage de phase.

L'approvisionnement en masques barrière (masques chirurgicaux, masques tissus de catégorie 1 testé par la DGA.), solutions hydro alcooliques est centralisé au niveau de la Direction des Affaires financières (y compris pour les unités de Recherche).

L'approvisionnement des différents lieux est supervisé par la Direction Logistique et la Direction de la Prévention des risques. L'ensemble des commandes sera livré sur un point unique puis dispatché sur les sites de l'Université grâce aux services logistiques des campus et sites en respectant les mesures barrières. Les référents désignés sur les sites assureront la mise en place des bouteilles de SHA et la distribution des masques auprès des services.

- Le port du Le port du masque barrière est obligatoire dans les zones de circulation et espaces communs ; Il est laissé à la libre appréciation des personnels dans les bureaux ou la distanciation physique d'1 mètre est respectée. Le masque barrière n'étant pas un EPI, il ne remplacera pas le port d'un EPI pour la protection contre un risque chimique.
- Tous les personnels sont tenus d'appliquer les gestes barrière.
- Chacun s'assure que dans son bureau et sur son poste de travail, la distance de 1m soit respectée.
- Dans les salles de pause, les chaises doivent être positionnées de manière à respecter la règle de distanciation physique de 1m.
- Les réunions ne sont pas autorisées.
- L'accueil des visiteurs extérieurs n'est pas autorisé.
- Les salles de sport seront fermées au public

Des mesures seront mises en place dans un deuxième temps pour garantir la sécurité des personnels d'accueil (marquage au sol pour la distanciation physique, mise en place d'écran de protection en plexiglas, point de dépose de colis et documents divers, limiter le nombre de point d'accueil physique).

Un dispositif de soutien psychologique pour les personnels en relation avec le service de santé au travail sera effectif.

Des consignes par des tutoriels, affichettes seront mises en place et transmises à l'ensemble des personnels (lavage des mains, rappel des gestes barrières, utilisation des masques...).

D'autres seront réalisées pour garantir la sécurité des personnels (consignes pour l'entretien des locaux, consignes pour l'utilisation de véhicules de service)

Une note mutualisée « CONSIGNES SANTE & SECURITE DANS LE CADRE DE LA REPRISE APRES CONFINEMENT » des conseillers de prévention partenaires sur les mesures de prévention à mettre en œuvre à la reprise, complète ce document.

Suivi des conditions de reprise

L'ensemble des acteurs de la démarche de prévention (Direction prévention des risques, service de santé au travail, Sumpps, assistants de prévention) sont les interlocuteurs des personnels de l'Université et des usagers sur la mise en œuvre de ces démarches pour garantir la prévention des risques.

Les chefs de services devront s'assurer que les dispositifs de protection collectif sont fonctionnels (par exemple la distanciation physique d'1 mètre), que les équipements de protection individuels sont présents en quantité suffisante.

Les réunions de la cellule de crise de l'Université (cf. PCA) pour le suivi du déploiement du PRA et son évolution continueront à se tenir selon une périodicité à définir.

Le PRA sera soumis aux instances de l'Université (CHSCT, CT)

Situation RH des personnels

La DRH propose :

- Une procédure de recensement des situations et
- Des modalités de traitement administratif des situations individuelles et collectives dans le cadre de la reprise d'activité permettant d'identifier tous les cas de figure.

Ces modalités sont décrites dans les documents :

PRA_VOLET_RH

PRA_ANNEXE_2

PRA_ANNEXE_3

Plan d'équipement informatique des personnels administratifs pour le télétravail

Pour permettre un maintien de l'activité, environ 150 ordinateurs portables ont été reconfigurés et mis à disposition des personnels pendant la période de confinement, notamment pour la gestion financière et la gestion de la scolarité. Cette solution temporaire doit être consolidée, car l'université va devoir maintenir une partie de ses personnels administratifs en travail à domicile.

L'université va engager un plan d'équipement informatique de ses personnels administratifs ; La DGDSI est en attente d'une première livraison de 50 machines commandées fin mars et vient de passer une commande de 100 machines supplémentaires.

III- Reprise des activités des unités de Recherche

Le déconfinement est articulé avec les autres tutelles et les priorités fixées en concertation sous l'égide du VP recherche/DGD recherche. Il s'inscrit néanmoins dans les conditions générales de l'établissement.

**CENTRALE-LILLE, CHU, CNRS, INRAE, INRIA, INSERM, IMT-LD, IPL, ONERA, ScPo-Lille,
UArtois, ULCO, UPJV, ULille, UPHF, YNCREA**

**ACCORD INTER-ETABLISSEMENTS POUR LE PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES
DES UNITES DE RECHERCHE SUITE AU CONFINEMENT LIE A LA PANDEMIE VIRALE**

La majorité des Unités de Recherche sont multi-tutelles, et à ce titre elles mobilisent des personnels de différents établissements. Certaines Unités de recherche sont par ailleurs multi-sites, et peuvent être hébergées par plusieurs établissements. Afin de gérer dans des conditions optimales les opérations de reprise des activités, et les harmoniser dans la mesure du possible entre les personnels d'une même unité de recherche, **les établissements listés en en-tête de cette note ont convenu que la tutelle hébergeante sera opératrice du plan de reprise des activités** qui sera mis en œuvre à partir du 11/05/2020.

Il est à noter que **ce document constitue un cadre général, qui sera décliné en détails par chacune des tutelles hébergeantes**. Il a pour but de préciser aux Directrices et Directeurs d'Unité qu'ils auront à interagir, en premier lieu, avec leur(s) tutelle(s) hébergeante(s).

Reprise des activités des unités de Recherche

En ce qui concerne les unités de recherche, la levée progressive du confinement est mis en œuvre de manière concertée et coordonnée entre tous les établissements de tutelle dans une logique « hébergeur ».

Principes fondamentaux

- Une coordination des Présidences/Directions des établissements de tutelle des unités de recherche est mise en place, en articulation avec les DGS et les conseillers de prévention qui gèrent les aspects opérationnels ;
- La levée progressive du confinement dans les unités de recherche et/ou de service et les plateformes, est gérée par la tutelle hébergeante, ceci pour l'ensemble des personnels hébergés, quels que soient leurs employeurs ;
- La priorité est mise sur la santé des personnels ; un nettoyage « renforcé » sera réalisé préalablement à la réintégration du bâtiment et toutes les dispositions seront prises pour garantir le respect de la distanciation sociale et des gestes barrière (avec, en particulier, la fourniture de gel hydroalcoolique) ;
- La reprise d'activité sera progressive et le télétravail sera largement maintenu durant les premières semaines ;
- Pour les personnels qui seront graduellement mobilisés, les horaires de travail seront assouplis pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun.

Levée progressive du confinement géré en plusieurs phases (la chronologie est indicative et pourra être révisée en fonction des directives gouvernementales).
Chaque hébergeur sera amené également à adapter ce calendrier selon ses contraintes et le contexte.

- Phase 0 : préparation du déconfinement (nettoyage, préparation des masques barrière, recensement des personnels en lien avec les activités prioritaires...)
 - Concertation entre la tutelle hébergeante et les DU pour définir les activités et personnels jugés prioritaires
- Phase 1-a : semaine 1 (à partir du 11/05/2020) – Préparation de la réouverture des Unités avec quelques personnels identifiés sur des missions prioritaires (Direction des UR, personnels techniques, assistants de prévention, etc.) et une ouverture partielle des locaux
 - Déploiement des masques barrière (relevant de l'hébergeur)
 - Vérification des moyens informatiques (mises à jour logicielles, sécurité des systèmes, etc.)
 - Définition, par l'hébergeur en lien avec les DU, des lieux prioritaires (laboratoires, plateformes, espaces communs, etc.)
 - Vérification des conditions permettant de garantir la distanciation sociale (occupation des bureaux, des espaces communs, des laboratoires, etc.)
 - Vérification de l'état de fonctionnement des équipements de protection collective et de l'existence d'équipements de protection individuel dans le cas où les activités à risque le nécessitent.
- Phase 1-b : semaines 2 & 3 (du 18 au 31/05/2020) – Redémarrage des activités de recherche prioritaires (accueil des doctorants, activités contractuelles, plateformes, start-up hébergées), en limitant le nombre de personnels en présentiel (e.g. tour de rôle entre les agents sur certaines missions) et en favorisant encore le télétravail – Extension progressive de l'ouverture des locaux
- Phase 2-a : semaines 4 & 5 (du 1 au 15/06/2020) – Redémarrage de toutes les activités de recherche, en limitant l'accès des personnes extérieures et en maîtrisant l'accès des étudiants (stagiaires)
- Phase 2-b : semaine 6 et au-delà (au-delà du 15/06/2020) – Activité « maximale dans les conditions de reprise », toujours dans le respect des gestes barrière et de la distanciation sociale

Fonctionnement des UR

- Les établissements s'organiseront entre eux pour fournir les équipements de sécurité (par des achats groupés) ; il est demandé aux UR de ne pas procéder à des achats directs ;
- Il n'y aura pas de reprise des activités collectives (colloques, moments de convivialité collectifs, etc.) avant septembre 2020, sauf dérogation ;

- Dans la mesure du possible, privilégier les réunions en visioconférence (même partielle), y compris les réunions internes (conseils d'Unité par exemple). Des réunions en effectif faible et respectant les conditions de distanciation sociale pourront être organisées. Dans une phase 1, les réunions en présentiel sont interdites.
- Les conditions de reprise des stages qui nécessitent du temps en présentiel seront précisées ultérieurement.

IV- Communication

Dans ce contexte de reprise d'activité, la communication est très importante. Pour faciliter l'appropriation, la compréhension et la mise en place du PRA :

- Une communication ciblée en fonction des phases
- Une charte dédiée au PRA permettant d'identifier facilement les supports
- Un espace intranet dédié à la reprise d'activité de l'université, alimenté régulièrement.
- Un respect des canaux et rites établis pendant cette crise (mail présidence pour les grandes orientations politiques, mail de la DGS pour les éléments de mise en œuvre et points sur le fonctionnement administratif, points de situation dans diverses réunions, etc.)

Deux phases sont à distinguer :

1) La communication pour accompagner la préparation du PRA

Une communication pour accompagner les personnes en charge d'un encadrement (directeurs délégués et directeurs de services, responsables administratifs, directeurs de composantes, directeurs de laboratoire) et les instances dans la préparation du PRA, avec la mise à disposition d'informations et d'outils méthodologiques.

- Mailings et documents chartés ciblés, mise à disposition d'outils méthodologiques
- Espace dédié à cette préparation dans l'intranet permettant de retrouver informations et documents en un point unique.

Une communication pour informer tous les personnels de la démarche sans dévoiler le contenu du PCA tant qu'il n'est pas passé dans les instances

- Une actualité dans la newsletter informant de la démarche PRA et de ses grands principes méthodologiques

2) La communication pour accompagner la mise en œuvre PRA

Une communication pour accompagner l'ensemble des personnels dans la mise en œuvre du PRA et la reprise d'activité progressive en présentiel et à distance

- Une newsletter dédiée à la reprise d'activité : phases, mesures, informations pratiques...

- Un espace intranet avec toutes les informations liées à la reprise d'activité (mesures de sécurité sanitaires, RH, organisation des déplacements, santé, présentiel (poste de travail, espaces communs, réunions/rassemblements) travail à distance...)
- Des campagnes d'affichage ciblées pour les personnels éloignés des outils numériques : gestes barrières...
- Des supports variés pour faciliter la transmission et la compréhension des messages : visuels, vidéo, infographies...

Annexe 1

Activités pédagogiques pouvant être exercées en présentiel

Les enseignements en présentiel à destination des étudiants ne pourront reprendre avant la rentrée universitaire 2020 . La période qui nous sépare de cette échéance doit être mise à profit pour définir les conditions matérielles dans lesquelles les cours, travaux dirigés et travaux pratiques pourront redémarrer tout en tirant toutes les leçons des initiatives qui ont été prises dans le cadre de la continuité pédagogique qui a été organisée depuis la mi-mars, et notamment en privilégiant les formes d'hybridation entre enseignement présentiel et enseignement à distance. Des instructions complémentaires seront adressées concernant plus spécifiquement la préparation de la rentrée.

Toutefois, dans le seul cadre de la **formation professionnelle** (formation continue, apprentissage), des modalités d'enseignement en présentiel peuvent être aménagées avant cette date si elles sont justifiées et dans le respect des consignes sanitaires.

S'agissant des **examens et des concours**, l'attachement à la qualité des formations dispensées et des diplômes délivrés exclut toute action d'ensemble visant à neutraliser purement et simplement le semestre en cours ou à prévoir une validation automatique de tous les enseignements, en particulier dans le cadre des diplômes nationaux dont le ministère a vocation à garantir la qualité, les circonstances exceptionnelles de l'état d'urgence sanitaire obligent cependant à adapter les modalités de ces épreuves. Les composantes ont donc été invitées à procéder à de telles adaptations autant que nécessaire, dans le cadre des compétences qui leur sont données par l'ordonnance n° 2020-351 du **27 mars 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et sous leur responsabilité juridique, dans le cadre des orientations suivantes. Les arrêtés de délégation de signature ont été déjà transmis aux directions de composantes en ce sens.

En premier lieu, il conviendra de réduire autant que possible et si possible éviter le recours aux épreuves en présentiel en simplifiant ou adaptant les modalités d'examens et de concours. Toutes les évaluations qui le peuvent devront être préférentiellement organisées à distance, en utilisant le contrôle continu et/ou en ayant recours à des travaux à domicile. Les établissements pourront recourir à l'ensemble des outils, y compris numériques, à leur disposition, en veillant à la situation d'étudiants pénalisés du fait de difficultés d'accès aux outils informatiques, de leur handicap ou de toutes autres contraintes dont ils seraient informés.

En second lieu, et en complément des calendriers annoncés concernant la PACES,

lorsque des épreuves en présentiel devront être maintenues, notamment s'agissant des concours d'entrée dans les grandes écoles, celles-ci devront se dérouler dans un délai permettant de maintenir les dates de la rentrée de septembre afin de limiter les perturbations de l'année universitaire 2020-2021, et de prendre en compte les contraintes matérielles que les décisions des établissements font peser sur les étudiants, qui sont nombreux à être amenés à changer d'établissement, de filière, de lieu de formation et de résidence, et dont il convient de garder l'intérêt à cœur. Outre les épreuves écrites, les décisions d'organisation d'épreuves additionnelles prises par chaque composante sous leur responsabilité (choix des dates, modalités etc.) devront s'inscrire strictement dans ce calendrier et tenir compte de l'ensemble des contraintes tenant aux profils des étudiants, y compris lorsqu'ils sont en situation de handicap ou de fragilité du fait de leur isolement ou de leur situation sociale difficile.

En troisième lieu, l'ensemble des épreuves en présentiel devront respecter des contraintes rigoureuses d'organisation permettant d'assurer la sécurité sanitaire des étudiants, mais aussi des surveillants et personnels mobilisés en appui. Dans la même logique, est fortement déconseillée l'organisation d'oraux en présentiel, logistiquement très complexe (hébergement, restauration, nettoyage etc.) et induisant nécessairement d'importants déplacements des étudiants ou encore d'enseignants. Ces consignes sanitaires feront l'objet d'une diffusion ultérieure. Chaque composante devra avoir arrêté les nouvelles conditions d'organisation des examens et en avoir informé les candidats dans les conditions prévues par l'ordonnance sur les examens et les concours.